



Dossier de prêt du matériel « Kit Lunettes-Alcool » (Lunalc)

EMPRUNTEUR :

Nom, Prénom :
Organisme :
Coordonnées :	Tel bureau: Tel mobile : Courriel :

Le « Kit Lunettes-Alcool » (Lunalc) est un outil pédagogique de la
Maison de la Sécurité Routière du Var,
destiné à la sensibilisation sur le risque alcool au volant.

Le ou les animateurs doivent avoir les connaissances théoriques nécessaires sur le thème de l'alcool et la sécurité routière pour atteindre les objectifs pédagogiques. Il(s) est (sont) désigné(s) ci-dessous :

ANIMATEUR(S) si différent(s) de l'emprunteur :

Nom(s), Prénom(s) :
Organisme :
Coordonnées :	Tel bureau: Tel mobile : Courriel :

PRET du « Kit Lunettes-Alcool » (Lunalc)

1°) Préambule

Objectifs pédagogiques

Le « Kit Lunettes-Alcool » (Lunalc) est un matériel de sécurité routière pédagogique, destiné à sensibiliser sur le risque alcool au volant.

Il est fourni sans animateur.

Le ou les animateurs doivent avoir les connaissances théoriques nécessaires sur le thème de l'alcool et la sécurité routière pour atteindre les objectifs pédagogiques.

Voir la fiche pédagogique fournie par la MSR-Var et le site de la Sécurité Routière :
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Mise en œuvre et fonctionnement

Le kit « Lunettes-Alcool » comprend :

1 paire de lunettes + 6 cônes + 1 objet à ramasser + 1 fiche pédagogique + 1 fiche média-presse.

Prise en charge, entretien et retour du matériel

L'état général du matériel est contrôlé visuellement par un représentant de la MSR-Var et par un représentant de l'organisme emprunteur au moment de la prise en charge. Ce contrôle est consigné sur le présent constat, signé contradictoirement par les deux représentants.

L'emprunteur s'engage à prendre soin du matériel dans sa mise en place et sa manipulation pour éviter toute casse qui serait préjudiciable aux actions suivantes. Le matériel ne devra jamais être laissé sans surveillance (risque de dégradation ou de vol).

Par l'apposition de sa signature, l'emprunteur s'engage ou engage l'organisme qu'il représente à restituer le matériel dans le même état et à prendre à sa charge les éventuelles dégradations ou dysfonctionnements qui seraient constatés au moment de la restitution.

Toute fausse déclaration fournie par l'emprunteur engagera son entière responsabilité en cas de sinistre.

Partenariat avec la MSR-Var

Votre demande constitue un partenariat avec la **Maison de la sécurité routière du Var (MSR-Var)**, structure créée par la préfecture et le Département du Var.

Ce partenariat sera donc identifié comme tel (la MSR-Var et les 2 administrations ci-dessus) dans toute votre communication avec la presse. La fiche média-presse jointe est là pour vous y aider (à photocopier et remettre aux média).

Toutes les dates d'actions réalisées avec ce module entreront dans le programme des actions de prévention auxquelles la MSR-Var est associée pour l'année en cours et seront publiées sur son site www.msr83.fr.

Les date/lieu/intitulé de l'action seront communiqués à la MSR-Var dans le dossier de prêt.

Un bilan qualitatif et quantitatif de l'action (nombre de personnes sensibilisés pendant l'action), sera rendu avec le matériel.

2°) Description de l'action et CONSTAT contradictoire de PRISE EN CHARGE

Entre	
	représentée par :
Et	
Coordonnées de l'emprunteur du matériel : Adresse : Tél / Fax / Mél :	représenté par (personne habilitée) :

Le matériel « Kit Lunettes-Alcool » de la MSR-Var est pris en charge par l'emprunteur ci-dessus, en vue d'être utilisé dans le cadre de l'action suivante :

.....

qui se déroulera à : (commune, établissement, adresse...) :

.....

à la date (aux dates) suivante(s) :

...../...../.....

Description de l'action :

Etat du matériel et Signatures :

Prise en charge le :	L'emprunteur :	La MSR-Var :
<input type="checkbox"/> Complet / <input type="checkbox"/> Incomplet Etat du matériel :		
Restitution le :	L'emprunteur :	La MSR-Var :
<input type="checkbox"/> Complet / <input type="checkbox"/> Incomplet Etat du matériel :		



FICHE MEDIA-PRESSE MSR-Var

***Cette action est réalisée en partenariat avec la
Maison de la sécurité routière du Var (Préfecture, Département du Var).***

La **Maison de la sécurité routière du Var (MSR-Var)**, est une structure administrative créée par la **préfecture et le Département du Var**, qui a pour missions principales :

- d'aider et d'informer les victimes d'accidents de la route et leurs familles (cellule d'aide aux victimes),
- d'informer sur la sécurité routière, de sensibiliser tous les publics,
- de favoriser le développement d'actions de prévention (conseils à projets, outils pédagogiques, intervenants, partenariats...),
- la synergie entre les acteurs et partenaires institutionnels et associatifs locaux.

Elle est placée sous l'autorité du chef du pôle sécurité routière de la préfecture du Var, au cabinet du Préfet. Son animation permanente est assurée par un agent de la préfecture, assisté de deux agents du Département du Var, co-animateurs et d'Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) bénévoles.

Aide aux victimes d'accidents et leurs familles

Une mission d'aide, d'information et de documentation des victimes d'accidents de la route et de leurs familles est assurée par un spécialiste pour écouter et orienter les personnes qui ont été touchées par un accident. Cette cellule « aide aux victimes » reçoit gratuitement, sur rendez-vous et en toute confidentialité.

• **Actions de prévention**

En tant que service public spécifiquement dédié à la sécurité routière, la MSR-Var apporte conseils et assistance aux porteurs de projets pour la mise en place d'actions de prévention. Elle est l'intermédiaire entre les organisateurs (élus, entreprises, établissements scolaires...) et le réseau de partenaires institutionnels ou associatifs qui interviennent dans ce domaine. Elle dispose d'un centre de ressources documentaire (diffusion de dépliants et affiches des campagnes de communication de la Sécurité Routière) et pédagogique (matériels, outils et intervenants).

Avec ses propres ateliers, ses animateurs et les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) bénévoles, elle participe à de multiples actions de prévention sur le terrain par an, dans tout le département, permettant de sensibiliser des milliers de varois (grand public, scolaires, milieu professionnel...)

Elle bénéficie du **soutien financier d'AGPM-Prévention** qui l'aide à se doter de matériel et d'outils pédagogiques.

Maison de la sécurité routière du Var (MSR-Var)

Préfecture du Var / Cabinet / Pôle SR - Boulevard du 112ème régiment d'infanterie - CS31209 - 83070 TOULON Cedex. - Tél : 0494188026 – 0675876780 – Courriel : pref-msr@var.gouv.fr
Accueil sur rendez-vous

[Retrouvez toutes les actualités et informations sur le site internet de la MSR-Var :](#)

www.msr83.fr

et sur son fil Twitter : [@MsrVar](https://twitter.com/MsrVar)



IMPORTANT : Conformément à son règlement intérieur, la MSR-Var et ses 2 administrations fondatrices (préfecture et Département du Var) doivent être citées dans l'article de presse.